

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET PARTICULIER PP-2021-02

PROJET PARTICULIER AUTORISANT UNE CONVERSION À DES FINS RÉSIDEN-
TIELLES ET À
L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 480, AVENUE QUERBES (CLERCS DE SAINT-
VIATEUR)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

QUE la résolution accordant le projet particulier PP-2021-02 (480, avenue Querbes) visant à autoriser un projet d'agrandissement et de conversion à des fins résidentielles et d'implantation d'un CPE pour le bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur) a été adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021;

Cette résolution entre en vigueur le 28 juillet 2021.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 28 juillet 2021

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate

